Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

territoire d'énergie
SOMME · FDE80

-=-=-=-=-=-=-=-

**Pouvoir adjudicateur**

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

-=-=-=-=-=-=-=-

**Objet :**

**GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Coordonnateur du Groupement de commandes : Fédération Départementale d'Energie de la Somme**

**MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3-3 - LOT N°3**
**FOURNITURE DE GAZ NATUREL**
**POINT DE LIVRAISON DU TERRITOIRE DE DISTRIBUTION DE GAZELEC PERONNE**

-=-=-=-=-=-=-=-

# ACTE D'ENGAGEMENT
# (A.E)

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

# SOMMAIRE

Pages

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE ..... 3

ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ ..... 3

ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT ..... 3

1. NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE ..... 3
2. ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE ..... 4

ARTICLE 4 – PAIEMENT ..... 4

ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE ..... 5

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT ..... 5

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT ..... 7

ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ..... 7

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

## ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

*Fédération Départementale d'Energie de la Somme*
*3 rue César Cascabel*
*Pôle Jules Verne 2*
*80440 BOVES.*
Téléphone : 03 22 95 82 62
Fax : 03 22 95 82 52
Courriel : fde80@fde-somme.fr
Site internet : www.te80.fr
Profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr

Agissant en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes dont l'acte constitutif figure en annexe 1 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot n°3).

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-45 et suivants du Code de la Commande Publique.**
Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

**Ordonnateur :**

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

**Comptable public assignataire :**

Les comptables publics assignataires, dont les coordonnées figurent en annexe 1 du marché subséquent.

## ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ

Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre (Lot n°3), relatif à la fourniture de gaz naturel aux Points de Livraison des membres du Groupement de commandes pour la période 2025 à 2028.

Ces Points de Livraison sont listés à l'annexe 2 (Bordereau des PDL et des Termes Fixes) de l'acte d'engagement du marché subséquent.

En plus des Points de Livraison contenus dans cette annexe, d'autres Points de Livraison de même nature peuvent être rattachés par les Membres au plus tard un mois avant la date d'échéance du marché subséquent, aux mêmes conditions de prix dans les limites fixées par l'accord cadre.

L'accord-cadre, indissociable du présent marché subséquent, est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification, en application des dispositions articles R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

## ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

### 1. Nom, prénom et qualité du signataire

Je soussigné : Christophe NGUYEN – Directeur de la Régie GAZELEC de PERONNE Qualité (*si le signataire agit pour le compte d'une personne morale, merci d'indiquer l'adresse du siège social, le N° d'identification SIRET, le Code d'activité économique principale NAF*) :
*32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE – 437 731 029 00017 – 3513Z*
OU, s'il s'agit d'un groupement

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

□ Agissant en tant que membre du groupement

□ Groupement solidaire □ Groupement conjoint

□ Agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....

□ Groupement solidaire □ Groupement conjoint
□ Mandataire solidaire
□ Mandataire non solidaire

### 2. Engagement du signataire

Je m'engage sans réserve, conformément aux dispositions du CCAP et du CCTP, à exécuter les prestations de ce marché subséquent, aux conditions de prix indiquées au présent acte d'engagement.

Je m'engage, *ou* j'engage le groupement dont je suis le mandataire *(rayer la mention inutile)*, sur la base de mon offre *ou* de l'offre du groupement *(rayer la mention inutile)*.

Cette offre ne me lie que si je suis informé de son acceptation dans un délai de 48 heures à compter de la date limite de réception des offres fixée dans l'invitation à remettre une offre pour le marché subséquent.

## ARTICLE 4 – PAIEMENT

Les dispositions régissant le Prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées au CCAP de l'accord-cadre.
Le Membre se libèrera des sommes dues au titre du présent marché subséquent en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes désignés ci-après :

Titulaire du compte : REGIE GAZELEC de PERONNE
Etablissement : Trésor Public
Agence : AMIENS.
Adresse : 22 rue de l'Amiral COURBET – 80000 AMIENS

N° du compte : 00002012868 79

Code Banque : 10071
Code guichet : 80000
Clé RIB : 79

Autre compte (en cas de groupement) :

Titulaire du compte :
.....
Etablissement :
.....
...
Agence :
.....
.....

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

Adresse :
.....
.....
N° du compte :
.....
...
Code Banque :
.....
...
Code guichet :
.....
....
Clé RIB :
.....
.....

## ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE

Le présent marché subséquent entre en vigueur à la date de sa notification au Titulaire.
Pour les Points de Livraison listés à l'annexe 2 (Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif) de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot 3, la fourniture de gaz s'exécute sur une période de 48 mois à compter du 1er janvier 2025, sauf pour quelques points de livraison sous contrat se terminant à une date postérieure au 1er janvier 2025 et précisés dans la liste).

Le présent marché subséquent arrive à échéance le 31 décembre 2028 à minuit.

## ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

Le Terme Fixe est propre à chaque Point de Livraison. Il est établi dans le Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (Annexe 2), et révisé dans le cas d'une modification du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution en application des formules fixées à l'article 11.2 du CCAP.

Conformément à l'article 11.1.2 du CCAP et en fonction de l'Option tarifaire du Point de Livraison, le Terme unitaire appliqué aux Quantités fournies (TQ) de ce Point de Livraison est déterminé à partir du prix (TQ) ci-dessous :

- Prix fermes (1er janvier 2025 au 31 décembre 2028) :

TQ = PE + PP + CEE

PE : prix de l'énergie en €/MWh, quel que soit l'option tarifaire T1, T2, T3 ou T4 pour l'année de livraison considérée

| | |
|---|---|
| PE 2025 | 42,35 €/MWh |
| PE 2026 | 42,35 €/MWh |
| PE 2027 | 42,35 €/MWh |
| PE 2028 | 42,35 €/MWh |

PP : prix proportionnel en €/MWh du tarif d'utilisation des infrastructures gazières régulé (Accès des tiers au réseau de Distribution) et correspondant aux options tarifaires T1, T2, T3 ou T4,

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

prix définis par la Commission de Régulation de l'Energie et re[illegible] Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (annexe 2).

CEE : Coût résultant des obligations d'économies d'énergie visées aux articles L221-1 et suivants du Code de l'Energie :

| | |
|---|---|
| CEE | 00 €/MWh |

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240724-2024_MSGAZ3_75-CC

## ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT

Fait en un seul original

A Péronne

Le 23 juillet 2024

Christophe NGUYEN

Signature numérique de Christophe NGUYEN
Date : 2024.07.23 11:31:22 +02'00'

Signature (*en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent acte d'engagement).*

## ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est complétée des annexes suivantes :

-Annexe 1 : liste des comptables assignataires

-Annexe 2 : Bordereau des Points de Livraison, des termes fixes et des prix unitaires et détail quantitatif estimatif.

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A BOVES, le 24 JUIL. 2024

Le Président de la FDE80,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme

## *NOTIFICATION DU MARCHÉ AU SOUMISSIONNAIRE RETENU*

NOTIFICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE, VOIR PAGE SUIVANTE.

## Identification de l'échange

**Objet:**

Courrier de notification

**Emetteur:**

Fédération départementale dénergie de la Somme

**Destinataire:**

contact@gazelec.fr

## Résumé des échanges

| Événement | Date / Heure |
|---|---|
| Envoi du message par *Fédération départementale dénergie de la Somme* à *contact@gazelec.fr* | 25/07/2024 15:10:50 |
| Message délivré à contact@gazelec.fr | 25/07/2024 15:11:04 |
| Message lu par contact@gazelec.fr | 25/07/2024 15:25:48 |